

04 décembre 2020

Boîte à outils : l'entreprise en difficulté face au COVID-19

Tout ce qu'il faut savoir pour surmonter cette crise

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I. LES AIDES FINANCIERES MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT	5
MESURES D'URGENCES DU GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR L'ACTIVITE DES TPE DU BATIMENT	5
NOUVEAU : Le formulaire du fonds de solidarité est disponible depuis le 04 décembre sur le site impôts.gouv.fr. La demande doit être déposée au plus tard le 31 janvier 2021.	5
Sollicitez l'aide du fonds de solidarité pouvant aller jusqu'à 1 500 euros ! (Volet 1) :	5
Champ d'application	5
Champ d'application	6
Les entreprises situées dans les zones de couvre-feu quel que soit leur secteur d'activité ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaire	6
Les entreprises qui ne sont pas situées en zone de couvre-feu :	6
Comment faire ?	6
Demandez le prêt garanti par l'État pour avoir une avance de trésorerie	7
RAPPEL : Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Toutes les entreprises qui le souhaitent pourront demander un nouveau différé de remboursement d'un an soit deux années au total de différé.	7
Champ d'application	7
Comment faire ?	7
Les prêts directs de l'État	8
RAPPEL : Les entreprises artisanales qui emploient moins de 50 salariés qui n'ont pas obtenu de prêt garanti par l'État, après l'intervention du médiateur du crédit, pourront demander un prêt direct de l'État. Depuis le 14 Octobre une plateforme numérique sécurisée est mise en place par le CODEFI (Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises) afin de faciliter les demandes de prêt des chefs d'entreprise.	8
Champ d'application	8
Comment faire ?	8
Des reports et des réductions des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants.	8
Champ d'application ?	8
Comment faire ?	8
BENEFICIEZ D'UNE SUBVENTION PREVENTION COVID ATTRIBUEE PAR L'ASSURANCE MALADIE AU TPE/PME	9
RAPPEL : Depuis le 15 Octobre, la demande de subvention se fait directement en ligne sur le site net-entreprises en passant par le compte accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) de votre entreprise.	9
Champ d'application	9
Comment faire ?	10

II. LES AIDES FINANCIERES MISES EN PLACE DANS VOTRE REGION.....	11
Contactez votre région pour mettre en place un prêt de trésorerie pour surmonter les difficultés liées au COVID-19 (en partenariat avec la BPI)	11
Champ d'application	11
Comment faire ?	11
Sollicitez l'aide du fonds de solidarité pouvant aller jusqu'à 5 000 € ! (Volet 2)	11
RAPPEL : Cette aide n'est plus disponible depuis le 15/10/2020 mais pourrait être reconduite.	11
Champ d'application	11
Comment faire ?	12
III. LE RECOURS AUX MEDIATIONS (ENTREPRISE ET CREDIT)	12
En cas de litiges avec un fournisseur ou un client n'hésitez pas à contacter la médiation des entreprises. Si vous rencontrez des problèmes avec un établissement financier vous pouvez saisir la médiation du crédit.	12
Pour la médiation du crédit.....	12
Champ d'application	12
Comment faire ?	12
Pour la médiation des entreprises	12
Champ d'application	12
Comment faire ?	12
IV. NOS CONSEILS POUR SOUTENIR VOTRE TRESORERIE PENDANT UNE PERIODE DE CRISE	13
RELANCEZ LES FACTURES IMPAYEES.....	13
Champ d'application	13
Comment faire ?	13
RECHERCHER DE L'ACTIVITE POUR « TOUT DE SUITE »	13
Champ d'application	13
Comment faire ?	14
ACCELEREZ VOS RENTREES D'ARGENT	14
Solution d'affacturage	14
Solution de mobilisations de créances Dailly	15
Mise en place d'une ligne d'escompte	15
ACCELERER LA TRANSITION NUMERIQUE DE SON ENTREPRISE.....	15
Champ d'application	15
Comment faire ?	15
PENSEZ AU PRET DE MAIN-D'ŒUVRE POUR SOULAGER VOTRE TRESORERIE.....	16
Champ d'application	16
Comment faire ?	16
VISUALISEZ ET AGISSEZ SUR LA NOTATION ATTRIBUEE PAR L'ASSUREUR-CREDIT.....	17

RAPPEL : La CAPEB demande que les assureurs-crédit ne décotent pas la notation des artisans du bâtiment pendant la période de crise. 17

Champ d'application	17
Comment faire ?	17
V. LES CORRESPONDANTS TPE.....	17
LES CORRESPONDANTS TPE.....	17
Champ d'application	17
Dans quel cas contacter un correspondant TPE-PME ?	17
Comment joindre les correspondants TPE-PME ?	17
VI. ANNEXES	18
Annexe 1 : Fiche produit solution d'affacturage Impulsions	18
Annexe 2 : Fiche de liaison entre l'adhérent CAPEB et BNP PARIBAS FACTOR	20
Annexe 3 : Présentation des solutions proposées par la BPI aux TPE pour améliorer leur trésorerie.	21
Annexe 4 : Liste des contacts régionaux à solliciter pour la demande du deuxième volet du fonds de solidarité	22
Liste des contacts sur les dispositifs d'accompagnement mis en place par les conseils régionaux pour les entreprises impactées par le Coronavirus :	22
Annexe 5 : Liste des aides mises en place par les régions	23
Région Auvergne-Rhône-Alpes	23
Région Bourgogne-Franche-Comté	23
Région Bretagne	23
Collectivité Territoriale de Corse	23
Région Centre-Val de Loire.....	23
Région Grand Est	23
Région Guadeloupe	23
Collectivité Territoriale de Guyane	24
Région Hauts-de-France	24
Région Ile-de-France.....	24
Collectivité territoriale de Martinique	24
Région et Département de Mayotte	24
Région Normandie	24
Région Nouvelle Aquitaine.....	24
Région Occitanie.....	24
Région Pays de la Loire	24
Région Réunion.....	25
Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur	25
Autres dispositifs.....	25
Annexe 6 : Tableau récapitulatif des aides à destination des TPE	26

Annexe 7 : Convention de prêt de main d'œuvre et déclaration d'acceptation du salarié	30
Modèle de convention de prêt de main d'œuvre.....	30
Avenant au contrat de travail	33
Annexe 8 : Lettre-type pour les factures impayées	34
Annexe 9 : Présentation de la COOP 3.0 et bulletin de souscription	36
Annexe 10 : Présentation de la plateforme 360 travaux	39
Annexe 11 : Partenariat SIMPLEBO	41
Annexe 12 : Le remboursement du prêt garanti par l'État (PGE)	43
ANNEXE 13 : 23 délégations EULER HERMES CREDIT France	46